

Campuzan - 30 octobre 2015 – 3 morts carrefour en croix sans îlots séparateurs

Carrefour en croix avec stop et sans îlot séparateur : danger extrême



Campuzan 30 octobre 2015 - 3 morts (17-17 et 20 ans). Dans un tel carrefour en croix, le conducteur voit bien la route qui continue devant lui mais il ne voit pas assez bien la route qu'il coupe, surtout que c'était la nuit. Il ne s'est pas arrêté et a été percuté par le poids lourd qui venait de gauche.

Les petits carrefours en **croix** doivent avoir un îlot



sinon le conducteur est trompé par la continuité visuelle de sa voie

Le conducteur du poids-lourd venant de gauche sur la voie prioritaire n'a pas ralenti comme le Code de la route le demande, même lorsqu'on est sur une route prioritaire: art. 413-17 : "régler sa vitesse en fonction (...) des obstacles prévisibles" : un carrefour est source d'obstacles prévisibles. Priorité ne signifie pas "droit de passer VITE"

La sécurité et la priorité ne font pas bon ménage.